

République Française

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'ORCIERES
Département des Hautes-Alpes**

SEANCE DU 26 MAI 2026

Convocation en date du : 19/05/2026
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents et représentés : 15
Nombre de membres ayant pris part au vote : 15

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six mai à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Orcières légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie,

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Sebastien Rouit, Maire d'Orcières.

Étaient présents : Mme BONVOISIN Amandine, Mr GIRAUD-MOINE Lionel, Mr LADOUS Guillaume, Mme LEVET Solène, Mr MONTEL Jonas, Mme RICOU Claude, Mr RICOU Didier, Mr RICOU Patrick, RICOU Yannic, ROUIT Sébastien.

Absents représentés :

Mme ESCALLIER Marine, représentée par ROUIT Sebastien
Mme GARCIN Audrey, représentée par M. MONTEL JONAS
Mme GERVAIS Marie-Françoise, représentée par M. LADOUS Guillaume
Mr HAUWILLER Julien, représenté par M. RICOU Yannic
Mme REBOUL Fanny, représentée par Mme BONVOISIN Amandine

Secrétaire de séance : Jonas MONTEL

2026.058 : Marché de Travaux de Réfection de revêtement de voirie 2026 : attribution et autorisation de signer.

M. le Maire rappelle la nécessité d'effectuer des travaux de réfection de revêtement de voirie sur plusieurs portions de voirie de la commune. Pour cela la Commune a décidé de lancer une consultation selon la procédure adaptée définie aux articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du code de la commande publique.

Le marché est composé en d'une tranche ferme, et 7 tranches conditionnelles, à savoir :

Tranche Ferme : Route Les Estaris haut
Tranche op n°1 : Route Les Estaris bas
Tranche op n°2 : Route des Roussins
Tranche op n°3 : Route de la Base de Loisirs
Tranche op n°4 : Parking des Audiberts
Tranche op n°5 : Devant et abord de l'Office du tourisme station
Tranche op n°6 : Route du Plat des Chaups, hameau des Marches
Tranche op n°7 : Accès poste de relevage des Ratiers

Les critères de jugement des offres, pondérés sont respectivement les suivants :

- Prix des prestations pondéré à 60% ;
- Valeur technique des prestations pondérée à 40 %.

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) a été dématérialisé sur la plateforme du « Profil Acheteur » : <https://ledauphine.marchespublics-eurolegales.com> en date du 09/04/2026 et l'avis d'appel public à la concurrence (AAPC) publié le même jour. L'AAPC est paru le 14/04/2026 sur le Journal d'Annonces Légales (JAL) Le Dauphiné Libéré.

La date de limite de remise des offres était fixée au 13/05/2026 à 12h00.

07 dossiers ont été retirés sur la plateforme.

Deux plis sont arrivés dans le délai imparti, et zéro hors délai :

- COLAS France, 05230 LA BATIE NEUVE
- ROUTIERE DU MIDI, 05000 GAP

Les candidatures ont été déclarées recevables, au regard des pièces administratives demandées, les offres chiffrées reçues sont les suivantes :

Candidats / plis	Montant € HT AE TRANCHE FERME + TRANCHE OPTIONELLES
COLAS France, 05230 LA BATIE NEUVE	365 050.50
ROUTIERE DU MIDI, 05000 GAP	316 956.57

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 19 mai 2026 à 16h30, et a pris connaissance du rapport d'analyse détaillé des offres dont il ressort le tableau suivant :

CANDIDAT	Montant HT	Critère	Note	TOTAL	CLASSEMENT
COLAS FRANCE	365 050.50 €	Prix	52.20	92.20	2
		Valeur Technique	40		
ROUTIERE DU MIDI	316 956.57 €	Prix	60	100	1
		Valeur Technique	40		

La commission d'appel d'offres propose de retenir la Société ROUTIERE DU MIDI qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement des offres, avec un montant de 316 956.57 € HT toutes tranches comprises.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'accepter la proposition de la Commission d'appel d'offres, et de l'autoriser à signer ledit marché avec l'entreprise désignée ci-dessus, ainsi que toutes pièces afférentes à ce marché.

Après discussion,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique et notamment ses articles L.2123-1 et R.2123-1 1° ;

- **ATTRIBUE** le marché de Travaux de Réfection de revêtement de voirie 2026 à la Société ROUTIERE DU MIDI, sis Route de Marseille, Quartier belle Aureille 05000 GAP, pour un montant HT de 316 956.57 € toutes tranches comprises ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché correspondant, ainsi que toutes les pièces y afférent ;
- **DIT** que Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération, qui sera affichée et publiée dans les formes habituelles et transmise au représentant de l'État dans le département pour le contrôle de légalité.

Le Maire,
Sebastien ROUIT

